

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 454

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 78

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« II. – Dans l'article 3 de la loi n° 93-992 du 10 août 1993 relative aux contrôles et vérifications d'identité, les mots : « avant-dernier » sont remplacés par le mot : « huitième ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.